

DECRET N° 77/406 du 9 Août 1977,

portant nomination de Monsieur DENGUET-ATIKI
Alexandre-Faustin en qualité de Directeur
Général de la Caisse Nationale de Prévoyance
Sociale (C.N.P.S.) (Régularisation).-

- - - -

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire
du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant un Code du Travail de la
République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur DENGUET-ATIKI Alexandre-Faustin, Agent
de la C.N.P.S., précédemment Directeur Général de l'OFNACOM, est nommé
Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, en rempla-
cement de Monsieur OTSE-MAWANDZA Adolphe, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 9 Août 1977

Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres :

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-